

Aujourd'hui vingt quatre sixième d'octobre l'an de  
 la République française, à deux heures de l'après midi  
 par devant moi Claude François, Officier adjoint municipal  
 de la commune de Ploubazlanec est comparu en la maison  
 commune française Docher cultivateur et domicilié en  
 cette commune, lequel a prêté de France à Legouidec  
 cultivateur âgé de trente deux ans domicilié en  
 la commune de Languis et de Marie Joseph Docher  
 fille d'iceux âgée de vingt et un ans domiciliée en cette  
 commune de Ploubazlanec tous du même département  
 des côtes du nord à déclarer à moi adjoint municipal  
 que l'acte de mariage de son épouse Subjection  
 mariage est accompli hier à deux heures du  
 soir en son domicile au village de Kabor section de  
 même nom d'un enfant mâle qui me présente  
 et auquel il a donné le prénom de François d'après  
 cette déclaration que l'édit de l'union ont certifié  
 conforme à la vérité et la représentation qui me  
 a été fait de l'enfant d'indication par ledit Legouidec  
 acte que François Docher père de l'enfant ainsi que François  
 Legouidec l'un des témoins signent avec moi Marie Joseph  
 Docher l'autre témoin moi déclarer au vu de l'acte de mariage  
 fait en la maison commune au dit Ploubazlanec l'édit  
 jour mois et an que dessus François Legouidec et  
 F. Docher

C. François  
 adjoint municipal

## Informations liées à l'image.

Lieu : Ploubazlanec  
 Période : 1798 - 1804